



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 29 JUIN 2022

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mercredi 29 juin 2022 à 10h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente.
Nombre de membres présents à la séance	09	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	02	

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S

M. Jérôme TAGNON, Conseiller Municipal, délégué aux Seniors

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

M. RAHIMI Alexandre, représentant l'association APOGEI 94

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N°5
BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget principal du CCAS pour l'exercice 2021, établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet de compte administratif du même exercice. Ce document comptable, établi par l'ordonnateur, constate les résultats de l'exercice budgétaire 2021 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, le compte administratif 2021 du budget principal du CCAS présente les résultats suivants :

Réalisations 2021

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	1 024 562,41	1 024 562,41	0,00
Section d'investissement	250,00	90 496,95	90 246,95
Total	1 024 812,41	1 115 059,36	90 246,95

D'où un excédent global de clôture de 90 246,95 €.

Ce compte administratif 2021 se décompose ainsi :

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 024 562,41 €. Elles sont en baisse (- 4,52 %) par rapport à 2020. Elles sont constituées par :

Chapitre	Budget 2019	Réalisé 2019	Budget 2020	Réalisé 2020	%ge de réal ^e	Budget 2021	Réalisé 2021	%ge de réal ^e	variations CA/CA en montants	en %ge
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	340 327,00	304 722,77	317 130,00	294 408,20	92,84	312 090,00	239 832,06	77%	-54 576,14	-18,54%
012 CHARGES DE PERSONNEL	480 900,00	448 300,21	548 100,00	516 702,03	94,27	483 000,00	480 733,92	100%	-35 968,11	-6,96%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	49 600,00	36 603,50	114 400,00	110 259,78	96,38	80 900,00	74 666,12	92%	-35 593,66	-32,28%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	134 595,07	90 841,56	153 133,90	96 143,06	62,78	241 251,82	213 757,69	89%	117 614,63	122,33%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 005 422,07	880 468,04	1 132 763,90	1 017 513,07	89,83%	1 117 241,82	1 008 989,79	90,31%	-8 523,28	-0,84%
042 OPERATIONS D'ORDRE	4 505,04	4 505,04	55 499,99	55 499,99	100,00	15 572,62	15 572,62	100%	-39 927,37	-71,94%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 026 927,11	884 973,08	1 188 263,89	1 073 013,06	90,30	1 132 814,44	1 024 562,41	90,44%	-48 450,65	-4,52%

Premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel ont coûté 480 734 €. Il s'agit :

- des charges de personnel reversées à la Ville (450 687 €)
- et du cout de gardiennage de la structure d'hébergement d'urgence des personnes sans-abris (30 046 €), en forte baisse compte tenu de la fermeture de la structure au 2^{ème} semestre.

Les charges à caractère général ont coûté 239 832 € ; elles sont principalement constituées par :

- les repas commandés à la société SOGERES (119 448 €),
- les colis distribués aux personnes âgées (33 602 €),
- les frais de fonctionnement de la MSE (33 681 €)

Au chapitre 65 « autres charges », il y a eu 74 666 € de dépenses, notamment :

- secours accordés : 14 808 € et tickets services : 14 000 €
- aide de Noël versée par l'intermédiaire de la CAF : 24 500 €
- installation et hébergement d'un nouveau logiciel : 12 473 €
- aides au permis de conduire : 3 000 € et formation BAFA : 1 050 €

Enfin, au chapitre 67 « charges exceptionnelles », le CCAS a versé une subvention de fonctionnement de 213 757,69 € au budget annexe des résidences autonomie afin d'en assurer l'équilibre budgétaire et financier.

Les dépenses d'ordre correspondent aux opérations d'amortissement des biens acquis par le CCAS pour 15 572,62 €. Ce montant est sans impact sur l'équilibre du budget, car la même somme est inscrite au chapitre 040 en recette d'investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent également à 1 024 562,41 €. Elles sont constituées par :

Chapitre	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	%ge	Budget	Réalisé	%ge	variations CA/CA	
	2019	2019	2020	2020	de réal ^a	2021	2021	de réal ^a	en montants	en %ge
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	154 100,00	164 181,19	168 921,00	180 537,60	106,88	152 021,00	134 195,04	88%	-46 342,56	-25,67%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	872 827,11	718 858,89	1 009 458,89	876 419,58	86,82	980 793,44	890 150,37	91%	13 730,79	1,57%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	1 933,00	0,00	6 171,88	0,00	0,00	217,00	#DIV/0!	-5 954,88	-96,48%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 026 927,11	884 973,08	1 178 379,89	1 063 129,06	90,22%	1 132 814,44	1 024 562,41	90,44%	-38 566,65	-3,63%
042 OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	9 884,00	9 884,00	100,00				-9 884,00	-100,00%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 026 927,11	884 973,08	1 188 263,89	1 073 013,06	90,30	1 132 814,44	1 024 562,41	90,44%	-48 450,65	-4,52%

Les produits des services sont en baisse (+ 26 %). Il s'agit principalement :

- des recettes perçues au titre du portage à domicile ainsi que la prestation de restauration proposée à la Résidence Jaurès (129 655 €). En 2021, il y a eu 12 065 repas portés à domicile (contre 15 061 en 2020) et 1883 repas servis au restaurant Jaurès (contre 1945 en 2020), en raison des périodes de confinement et des protocoles sanitaires mis en place à la suite.
- du reversement d'un tiers du produit des concessions du cimetière (4 540 €).

Principale recette du CCAS, la subvention versée par le budget principal de la Ville de Joinville-le-Pont s'élève à 802 882 €.

Le CCAS a également perçu des subventions à hauteur de 87 369 € de la part :

- du Conseil départemental du Val de Marne en soutien de plusieurs actions sociales : forfait autonomie (43 678 €), allocataires du RSA (9 976 €), conférence des financeurs (28 674 €), FSH (900 €)
- de l'Etat (DHRIL) pour l'activité d'hébergement hivernal (4 041 € pour l'extension des horaires au 1^{er} trimestre 2021).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	%ge	Budget	Réalisé	%ge	variations CA/CA	
	2019	2019	2020	2020	de réal ^a	2021	2021	de réal ^a	en montants	en %ge
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 000,00	3 534,00	20 000,00	0,00	0,00	21 800,00		0%	0,00	
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	39 000,00	13 025,45	29 005,46	27 863,24	96,06	0,00			-27 863,24	-100,00%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 683,85	796,42	50 098,51	196,40	0,39	67 986,95	250,00	0%	53,60	27,29%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00		0%	0,00	
Total des dépenses réelles d'investissement	90 683,85	17 355,87	102 103,97	28 059,64	27,48%	92 786,95	250,00	0,27%	-27 809,64	-99,11%
040 OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	9 884,00	9 884,00	100,00					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	90 683,85	17 355,87	111 987,97	37 943,64	33,88	92 786,95	250,00	0,27%	-37 693,64	-99,34%

En 2021, le CCAS a réalisé 250 € de dépenses d'investissement (achat d'un vidéoprojecteur).

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	%ge	Budget	Réalisé	%ge	variations CA/CA	
	2019	2019	2020	2020	de réal ^a	2021	2021	de réal ^a	en montants	en %ge
10 DOTATIONS							710,00		710,00	
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000,00	160,00	3 000,00	3 170,00	105,67	3 000,00	0,00	0%	-3 170,00	-100,00%
040 OPERATIONS D'ORDRE	4 505,04	4 505,04	55 499,99	55 499,99	100,00	15 572,62	15 572,62	100%	-39 927,37	-71,94%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	66 178,81	66 178,81	53 487,98	53 487,98	100,00	74 214,33	74 214,33	100%	20 726,35	38,75%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEM	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	90 683,85	70 843,85	111 987,97	112 157,97	100,15	92 786,95	90 496,95	97,53%	-21 661,02	-19,31%

En investissement, le CCAS a perçu deux recettes :

- le fonds de compensation de la TVA pour les dépenses 2019 (710 €)
- les opérations d'amortissements des biens acquis par le CCAS (15 573 €). Cette somme est le pendant de la réalisation faite au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Enfin, le CCAS reprend l'excédent d'investissement des années précédentes (74 214,33 €).

Je vous propose donc d'approuver les résultats constatés au compte administratif 2021 du budget principal.

Principaux textes	- articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT - articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du CGCT - nomenclature comptable M14
Document de référence	- projet de compte administratif 2021 – budget principal du CCAS

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ;

Après en avoir délibéré par :

Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Article 1 - Approuve le compte administratif du budget principal de CCAS pour l'exercice 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	0,00
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2021	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2021	16 032,62
Résultat antérieurement reporté	74 214,33
Résultat de clôture 2021	90 246,95

Article 2 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 4 - Confirme l'absence d'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget principal du CCAS pour l'exercice 2022 sur le budget principal du CCAS pour l'exercice 2022.


M. Olivier DOSNE
 Président du CCAS


M. Francis SELLAM
 Secrétaire de séance

Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publié sous format électronique le :

06 JUL. 2022
 télétransmis au contrôle de légalité le : **06 JUL. 2022**

Fait à Joinville-le-Pont le

07 SEP. 2022


 Centre Communal d'Action Sociale
 (Val-de-Marne)